GROUPE HOSPITALIER PITIE SALPETRIERE Service de gynécologie Obstétrique Professeur M DOMMERGUES

Auteurs:

D. VAUTHIER BROUZES J. NIZARD (GO)

S. JACQUEMINET C. CIANGURA A. HARTEMANN (Diabétologues)

Date rédaction : Novembre 2010

Date révision : Mars

2015

DIABETE GESTATIONNEL (DG): DEPISTAGE – PRISE EN CHARGE

A-DEPISTAGE: COMMENT ET CHEZ QUI?

Pour toutes les patientes : 24-28 SA, HGPO 75 g glucose (à jeun + 1 heure

après + 2 heures après 75 g glucose)

Valeurs normales: à jeun 5.1 mmol/l ou 0.92 g/l

1 heure 10 mmol/l ou 1.80 g/l 2 heures 8.5 mmol/l ou 1.53 g/l

1 valeur ≥ seuil = diabète gestationnel

Dès la 1^{re} consultation en maternité : dépistage DIABETE TYPE 2 méconnu par une

glycémie à jeun (norme de glycémie ≤ 0.92 g/l)

Si au moins UN FACTEUR parmi les suivants :

- IMC > 30
- Antécédents familiaux au 1^{er} degré de diabète de type 2
- Antécédent personnel diabète gestationnel, MFIU, macrosomie > 4000q

! Une glycémie à jeun normale au 1^{er} trimestre ne dispense pas du dépistage habituel à 24-28 semaines d'aménorrhée !

B- PRISE EN CHARGE DIABETOLOGIQUE: LES CIRCUITS

Travail en collaboration avec le service de diabétologie du Professeur Agnès HARTEMANN

Ordonnance spécifique HGPO 75g + questionnaire + enveloppe avec adresse des diabétologues (Dr S. Jacqueminet) pour retour des résultats.

Ce questionnaire est le seul moyen pour les diabétologues de repérer les « patientes à risque » afin de leur demander un contrôle à 32 SA (glycémie à jeun, 2 heures post petit déjeuner et 2 heures post déjeuner). Il est donc impératif que ce

questionnaire complété soit envoyé par la patiente ou par son laboratoire accompagné des résultats de l'HGPO à l'intention des diabétologues dans l'enveloppe prévue à cet effet.

Si un contrôle des glycémies est demandé à 32 SA, la patiente (ou son laboratoire) adresse ensuite uniquement le résultat des 3 glycémies au service de diabétologie.

Pour les patientes dont le suivi est externalisé : même circuit

- Consultation en diabétologie : Dr S. Jacqueminet Dr Ciangura et CCA cf FAX demande de rdv de CONSULTATION (FAX : 01 42 17 82 37)
 Les patientes seront contactées directement par le service de Diabétologie
- Hospitalisation de jour en diabétologie dédiée à la femme enceinte (lundi)
- +/- Suivi par mail proposé à l'issue de l'HDJ (échanges mail directes patientes/diabétologues)
- Cours en maternité par la diététicienne le mardi après midi (16h30 17h30)
- Consultation diététicienne en maternité (RDV 77712 ou 77713 ou directement sur AgendaWeb)

Consultations effectuées en diabétologie

Stratégie thérapeutique choisie et évaluée par les diabétologues qui nous communiquent les résultats en termes d'objectifs glycémiques atteints ou non. Courrier à l'issue de la consultation transmis en règle par la patiente elle-même et compte rendu d'hospitalisation adressé par courrier si passage en HDJ diabète et grossesse.

Courriel mensuel de synthèse transmis en maternité si suivi mail

C- PRISE EN CHARGE DIABETOLOGIQUE: MOYENS THERAPEUTIQUES

- REGIME
- INSULINE

Objectifs : glycémie à jeun et avant repas <0.90 g/l et 2 heures après le début des repas < 1.20 g/l (carnet d'auto surveillance)

D- PRISE en CHARGE OBSTETRICALE :

La stratégie de surveillance obstétricale (moyens mis en œuvre, modalités et objectifs de terme) est à adapter en fonction :

- de l'équilibre glycémique obtenu (données fournies par les diabétologues et accessibles en consultant le carnet d'auto surveillance glycémique de la patiente)
- du traitement mis en œuvre : régime seul ou insuline
- de la trophicité fœtale : données cliniques et échographiques
- du **bien être fœtal** : mouvements actifs et RCF, échographie de vitalité fœtale (liquide amniotique et Doppler ombilical)
- des co-morbidités maternelles et du terme d'introduction de l'insuline (introduction de l'insuline à un terme précoce de la grossesse = facteur de sévérité)
- de la compliance et du niveau de compréhension de la patiente

1. AU SUIVI HABITUEL IL FAUT ASSOCIER DANS TOUS LES CAS :

1. Dès le diagnostic: INFORMATION de la patiente sur les enjeux et risques liés au diabète gestationnel justifiant une prise en charge spécifique de la fin de grossesse et du nouveau-né.

Nécessité d'une surveillance spécifique et d'une programmation éventuelle de l'accouchement avant terme du fait du risque :

- o de MFIU dans les situations de déséquilibre glycémique majeur
- de macrosomie fœtale avec risques traumatiques maternels et fœtaux
 à l'accouchement
- 2. Nécessité d'une surveillance échographique de la croissance fœtale avec dans tous les cas :

A 28 SA : évaluation ECHOGRAPHIQUE de la croissance et du bien être fœtal en cas de diagnostic précoce de diabète gestationnel

A 32 SA: ECHOGRAPHIQUE du 3^{ème} trimestre habituelle

A 36-37 SA : évaluation ECHOGRAPHIQUE de la croissance et du bien être fœtal

- 3. Définition d'un schéma thérapeutique maternel pour le per et le post partum (cf protocole « Prise en charge des patientes diabétiques en péri partum » et courrier des diabétologues)
- 4. Discussion allaitement
- 5. Information sur **surveillance du nouveau-né** (hypoglycémie)

6. Programmation d'une **consultation en diabétologie ou auprès du médecin traitant à 3 mois** de l'accouchement (organisation de cette consultation par les diabétologues eux même).

2. OBJECTIFS de TERME:

 40kg/m^2)

39 SA: Diabète gestationnel sous INSULINE > 20U/jour ou
Diabète sous REGIME ou sous « Insulinothérapie faible dose » ≤ 20 U/j avec MACROSOMIE FŒTALE > 90ème percentile (sur le périmètre abdominal) et/ou comorbidité (IMC préconceptionnel >

41 SA : Diabète gestationnel sous REGIME SEUL, OBJECTIFS GLYCEMIQUES ATTEINTS et fœtus EUTROPHE (PA ≤ 90^{ème} percentile)

« Insulinothérapie faible dose » ≤ 20 U/j, OBJECTIFS GLYCEMIQUES ATTEINTS PAS de comorbidité et foetus EUTROPHE (PA ≤ 90ème percentile)

3. CIRCUITS de prise en charge en MATERNITE:

Prise en charge dans le circuit de la consultation en Maternité jusqu'à 32 SA puis dans le circuit « explo/Levret » à partir de 34 SA

Pour la surveillance des glycémies se référer au COURRIER d'ORIENTATION des diabétologues : « circuit Explo/Levret » ou « circuit Diabéto »

Si option « Circuit Diabéto » : l'équipe de diabétologie continue à vérifier le carnet d'auto surveillance des glycémies

Si option « Circuit Explo/Levret » : poursuite de la surveillance glycémique habituelle (6/j) sauf si indication du diabétologue pour une surveillance réduite à 4 fois par jour (à jeun / 2h après début du petit déjeuner / 2 h après début du déjeuner et 2 heures après début du diner) avec contrôle du carnet d'autosurveillance des glycémies en maternité à partir de 32 SA.

Définition : « Objectifs glycémiques atteints » : lecture du carnet sur une semaine de surveillance (7 glycémies à jeun et 21 PP, plus 14 préprandiale si programme de 6 glycémies par jour)). 1 à 2 glycémies à jeun > 0.90 g/l OU 1 à 5 glycémies 2 heures après début des repas > 1.2 g/l sont tolérées OU 1 à 3 glycémies avant repas > 0.90g/l

Si « objectifs glycémiques non atteints » : ≥ 3 glycémies à jeun OU ≥ 6 glycémies 2 heures après début des repas > 1.2 g/l OU ≥ 4 glycémies avant repas > 0.90g/l : reprise en charge conjointe avec les

diabétologues. Circuit : patiente à ré-adresser vers la consultation de diabétologie (cf tableau)

Ne pas oublier de contrôler les chiffres de glycémies sur lecteur luimême !!!

- ▼ ▼ En cas d'objectifs glycémiques non atteints ou de suspicion clinique ou échographique de retentissement fœtal du diabète, il est souhaitable de rajouter des évaluations intermédiaires du bien être fœtal.
- ▼ ▼ Lors des consultations en diabétologie si TA élevée, protéinurie à la BU, complainte maternelle particulière ... : la patiente est ré adressée le jour même vers « les explo/Levret » où les urgences de la maternité si après 17h
- <u>4. VOIE d'ACCOUCHEMENT</u> : contre indications à l'accouchement par voie basse spécifique au diabète :
 - Contre-indication à l'accouchement voie basse, même si travail spontané si EPF > 4 500g
 - Contre indication à la maturation cervicale ou au déclenchement si EPF > 4250g

Patiente vue en HDJ de Diabétologie « diabète gestationnel » puis en Cs de Diabétologie

Pas d'obésité massive avant grossesse (IMC < 40) Pas de macrosomie (PA $\leq 90^{\text{ème}}$ p)

Diabète bien équilibré sous régime seul ou ≤ 20 unités insuline / jour

« Courrier d'Orientation : Circuit Explo/Levret »

→ Surveillance glycémique selon prescription
Glycémie à jeun, préprandiale et 2 h après le début de chaque repas (6/j)

Ou Glycémie à jeun et 2 heures après le début de chaque repas (4/j)

→ Arrêt des Cs Diabéto systématiques

→ Suivi à la maternité tous les 15 jours > 34 SA

= Bon équilibre

→ Poursuite de la surveillance à la Maternité circuit Explo / LEVRET

A l'accouchement:

- → Arrêt de la surveillance, du régime et de l'insuline
- → Rappeler à la patiente de consulter son médecin traitant dans 3 mois (le courrier aura été envoyé par la Diabéto).
- → En l'absence de médecin traitant, Cs en Diabétologie 3 mois post partum
- → Remettre l'ordonnance de contrôle biologique à 3 mois (glycémie à jeun et HbA1c)

= Mauvais équilibre

→ Réadresser la patiente en Diabétologie

Adresser la patiente à la consultation de Diabétologie directement (le MATIN)

BAS RISQUE

=

Pas de comorbidité (IMC < 40)

Et régime ou ≤20 UI

Et PA ≤ 90è p à l'écho T3

HAUT RISQUE

=

Comorbidité (IMC > 40)

ou > 20 UI

ou PA > 90è p à l'écho T3

Suivi <u>exclusivement en maternité</u> aux explos à Levret à partir de 34 SA

Suivi commun en diabétologie et en maternité (cs RDC maternité* puis explo à partir de 36 SA

34 SA

Explo*
TA/BU/Carnet

36-37 SA EXPLO*:

TA/BU/Carnet/EPF

+ RCF si PB glycémies ou PA > 75è

EXPLO*:

TA/BU/Carnet/EPF

RCF Systématique

38-39 SA

40 SA

EXPLO*:

TA/BU/Carnet/RCF Quantité LA vitalité (+ EPF si PA > 75è à 36 SA EXPLO*:

TA/BU/Carnet/RCF Quantité LA vitalité

+

Organiser Accouchement 39 SA

39 SA: Proposer dans tous les cas décollement des membranes

EXPLO:

TA/BU/Carnet/RCF Quantité LA vitalité

+

Organiser accouchement à 41 SA

^{* =} adresser la patiente le jour même en cs diabétologie si glycémies déséquilibrées (> 2 GAJ patho (>0.90) et/ou > 5GPP patho (>1.20) ou > 4 glycémies avant le repas pathologiques (> 0.90 g/l)